

Communiqué de presse
le 13 décembre 2023

FORUM ENERGAÏA – 13 ET 14 DECEMBRE A MONTPELLIER EN OCCITANIE, L'ADEME SE MOBILISE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES

A l'occasion d'Energaiïa, le Forum des énergies renouvelables (EnR), qui se déroule à Montpellier les 13 et 14 décembre prochains, l'ADEME Occitanie propose 4 temps forts à ses partenaires et participe activement au programme de conférences.

C'est également l'opportunité de faire le point sur les activités de l'Agence en matière de développement des EnR et d'accompagnement des porteurs de projets. L'occasion également de dresser un état des lieux de la situation des EnR dans la région, lesquelles représentent aujourd'hui 23,5% de la consommation d'énergie finale.

RDV sur le stand de l'ADEME Occitanie

Parc des expositions de Montpellier Hall B2 Stand E10

L'ADEME Occitanie au salon Energaiïa : les temps forts

L'ADEME, partenaire historique du Forum Energaiïa aux côtés de la Région Occitanie, participe cette année encore à cet événement, dédié aux professionnels de la filière des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

Durant ces 2 jours, l'ADEME Occitanie propose 4 temps forts à ses partenaires :

■ **Mercredi 13 décembre**

- **15h30-16h00 :**

Retour sur 10 années de soutien apporté par l'ADEME et la Région Occitanie aux énergies renouvelables coopératives et citoyennes, avec l'association ECLR...

Et ça continue plus que jamais en 2024 !

- Signature du partenariat ADEME/ Région/ ECLR pour la mise en place d'un programme d'animations sur la période 2024-2026.
- A cette occasion, les partenaires présenteront un bilan synthétique des 10 premières années de soutien au développement des énergies renouvelables coopératives et citoyennes. Ce bilan sera illustré par des exemples concrets choisis parmi les 200 sites d'Occitanie, produisant plus de 9 GWh et mobilisant 7 300 coopérateurs de la région réunis dans une soixantaine de coopératives.

- **16h30-17h00 :**

Signature du « Contrat Chaleur Renouvelable Patrimonial » entre l'ADEME et la Région Occitanie : Attribution d'une subvention de plus de 5.2 millions d'euros de l'ADEME, via le Fonds Chaleur, pour la réalisation d'installations productrices de chaleur renouvelable dans 16 lycées de la région

- Afin de massifier le développement de la chaleur d'origine renouvelable, l'ADEME a créé en 2017 un dispositif : le « Contrat chaleur renouvelable », patrimonial ou territorial.
Un « Contrat Chaleur Renouvelable Patrimonial » permet d'accompagner la réalisation de plusieurs opérations, via un contrat de subvention unique, dans un esprit de partenariat et de qualité globale des projets.
- De son côté, la Région Occitanie a réalisé il y a quelques années un « Schéma Directeur Energie » appliqué à son parc immobilier, lequel a fortement inspiré la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2027, en grande partie consacré à la question de l'énergie.
Dans ce cadre, l'objectif de la Région est d'augmenter la part de production d'énergie d'origine renouvelable au profit du parc régional immobilier pour la porter à 80% en 2050 (contre 20% actuellement).
Les lycées, intégrés dans le patrimoine de la Région, entrent dans ce périmètre. Si la Région réalise d'ores et déjà des installations productrices de chaleur renouvelable dans les lycées, le « Contrat chaleur renouvelable patrimonial » apparaît comme une opportunité de partenariat structuré, via une feuille de route partagée entre la Région et l'ADEME pour les prochaines années.
- Sur la durée de la PPI, ce contrat signé par l'ADEME et la Région permettra la réalisation de 5 installations de géothermie et de 11 chaufferies biomasse dans 16 lycées de la région, valorisant un total de près de 10 500 MWh de chaleur d'origine renouvelable, ce qui représente plus de 2500 tonnes de CO2 évités par an (soit l'équivalent de 960 voitures parcourant chacune 12 200 km en moyenne par an). Grâce à ce contrat patrimonial, une subvention de 5,2 millions d'euros est attribuée par l'ADEME à la Région dans le cadre du Fonds Chaleur.
- Lors de ce temps fort, l'ADEME présentera le dispositif « Contrat chaleur renouvelable patrimonial » et la Région son engagement au travers de ce contrat.

■ **Jeudi 14 décembre**

- **11h00-11h30 :**

Décarbonation des entreprises : vous souhaitez engager votre entreprise dans une trajectoire de réduction des consommations d'énergies fossiles et des émissions de gaz à effet de serre ?

Venez assister à la présentation du nouveau dispositif « PACTE Industrie » de l'ADEME et au témoignage d'un représentant de la société Terréal qui fera part de son retour d'expérience.

- D'ici 2030, pour atteindre la neutralité carbone, la Stratégie Nationale Bas Carbone de la France fixe une baisse de 35% des émissions de gaz à effet de serre du secteur industriel. Tous les sites industriels sont concernés et vont devoir trouver les ressorts nécessaires pour atteindre cet objectif. C'est également un facteur important de compétitivité, dans un monde en évolution rapide où les entreprises respectueuses de l'environnement auront un fort avantage concurrentiel.
- Cet objectif est porté par le plan France 2030, consacrant spécifiquement 5 milliards d'euros d'aides aux projets de décarbonation des sites industriels, dont l'ADEME est l'opérateur principal. Dans ce cadre et en plus des aides financières déjà existantes, le nouveau dispositif « PACTE Industrie » de l'ADEME a pour vocation d'accompagner les entreprises industrielles dans leur montée en compétence et dans la définition d'une trajectoire bas carbone.
- Lors de ce temps fort, à destination des entreprises industrielles de toutes tailles et de tous secteurs, un représentant du groupe TERREAL, spécialiste français des matériaux de construction en terre cuite, témoignera de son retour d'expérience en matière de décarbonation. L'ADEME présentera ensuite les modalités du dispositif « PACTE Industrie » permettant aux entreprises de bénéficier d'un accompagnement et de s'engager avec succès dans une démarche écologique et vertueuse.

- **14h30-15h00 :**

L'ADEME et le groupe Altémed font le point sur 10 ans de partenariat et présentent le plus grand projet de réseau de chaleur alimenté par une chaudière biomasse en Occitanie

- Depuis plus de 40 ans, le groupe Altémed (Aménagement, logement, transition énergétique Méditerranée), regroupant le bailleur social ACM HABITAT et l'aménageur-énergéticien SERM-SA3M, accompagne la métamorphose urbaine de la ville de Montpellier. Dans le domaine des grandes infrastructures énergétiques en particulier, la SERM-SA3M a mis en place une politique très ambitieuse de développement des énergies renouvelables, avec le soutien de l'ADEME, depuis 10 ans. Le groupe SERM-SA3M a réalisé notamment 9 réseaux de chaleur permettant de délivrer 129 GWh de chaleur renouvelable auprès de 2 millions de m² de logements, bureaux, commerces et équipements publics. 25 000 tonnes de CO₂ sont évitées chaque année grâce à ces réseaux de chaleur dont la réalisation a été accompagnée par l'ADEME (20,8 M € d'aides pour un montant total d'investissement de 130 M €).
- Fort de son expérience et des compétences uniques d'aménageur, d'énergéticien et de bailleur social, le groupe Altémed porte actuellement le plus grand projet de réseau de chaleur alimenté par une chaudière biomasse en Occitanie : 21 km de réseau, 62 GWh d'énergie biomasse valorisée et 13 000 tonnes de CO₂ évitées pour un investissement de 60 M €. L'ADEME est également présente aux côtés du groupe pour la concrétisation de ce beau projet (22 M € d'aides prévus).
- Lors de ce temps fort, Altémed et l'ADEME feront le bilan de ces 10 dernières années de coopération puis présenteront ce nouveau grand projet, au cœur d'une grande rénovation des quartiers nord de Montpellier. La signature de la convention d'aide par les représentants d'Altémed et l'ADEME conclura ce temps fort.

L'équipe de l'ADEME Occitanie intervient également dans le cadre du programme de conférences :

. Mercredi 13 décembre :

- **16h30-17h30 : Table-ronde « Les Générateurs : le réseau qui favorise l'émergence de projets d'énergies renouvelables électriques en Occitanie »** (salle Hydros), organisée par le réseau « Les Générateurs Occitanie », avec la participation de représentants de l'ADEME, d'Hespul, de l'AREC, de l'Entente des Syndicats départementaux d'énergie et le témoignage d'une collectivité.

. Jeudi 14 décembre :

- **09h30-11h00 : Table-ronde « Forêt et changement climatique, quelles ressources pour le bois énergie ? »** (salle Ouranos), avec la participation de Jérémy Gloaguen, chargé de mission Forêt résiliente à l'ADEME Occitanie et Nouvelle Aquitaine
- **14h00-15h15 : Conférence « Décarboner l'industrie et réduire les factures énergétiques »** (salle Hemera), avec l'intervention de Sean Coq, chargé de mission Décarbonation de l'industrie à l'ADEME Occitanie et Nouvelle Aquitaine
- **14h00-15h30 : Atelier « Géothermie : de nouveaux moyens pour faire émerger les projets »** (salle Ouranos), co-animé par François OLASZ (chargé de mission Transition Énergétique à la Région Occitanie) et Jean-François Niveleau (chargé de mission Transition Énergétique à l'ADEME Occitanie)

Enfin, tout au long du salon, l'ADEME proposera également sur son stand et sur les stands de ses partenaires des conseils et informations thématiques, notamment :

- Des informations et des conseils sur les projets d'installations de production de chaleur renouvelable et les projets d'énergies renouvelables coopératifs et citoyens, sur le **stand commun des Missions Chaleur renouvelable et d'EC'LR** (E02/E08),
- Des conseils sur les projets de construction ou de rénovation de bâtiments durables sur le **stand d'Envirobat Occitanie** (Pavillon Bâtiment durable – hall B1).

L'Occitanie, un territoire propice, pour l'ADEME, au développement des énergies renouvelables

A l'horizon 2050, la Région Occitanie a pour ambition de devenir la première « **Région à Energie Positive** » d'Europe (REPOS). Pour atteindre cet objectif, les énergies renouvelables sont au cœur de la démarche : la consommation d'énergie devra diminuer de 40% et la production d'EnR devra être multipliée par 3 d'ici 2050.

A ce jour, les énergies renouvelables dans la région représentent 23,5%* de la consommation d'énergie finale et sont présentes sous deux formes :

- Les EnR productrices d'électricité (58,6%), dominées par l'hydroélectricité
- Les EnR productrices de chaleur (40,5%), principalement basées sur le bois-énergie
- La production de gaz renouvelable (0,9%), correspondant au biométhane injecté sur le réseau

A côté du bois-énergie et de l'hydroélectricité, d'autres filières renouvelables se sont fortement développées ces dernières années, notamment le solaire photovoltaïque (2623 MW de puissance installée en 2021).

Le développement de la chaleur renouvelable et de récupération constitue la priorité de l'ADEME Occitanie : bois énergie, solaire thermique, géothermie, biogaz, récupération de chaleur fatale, réseaux de chaleur et de froid, en zone urbaine ou rurale, alimentés par des énergies renouvelables.

Ainsi, la Direction régionale de l'ADEME accompagne - techniquement et financièrement (via le Fonds Chaleur) - les projets de chaleur renouvelable, en s'assurant de la qualité des installations.

En 2023, l'ADEME Occitanie a accompagné la réalisation de **152 projets d'installations de production d'énergies renouvelables**, pour un **montant d'aide de 66,86 M€, via le Fonds Chaleur** : 80 projets en biomasse, 44 en géothermie, 13 en solaire thermique, 2 en méthanisation, 9 projets de réseaux de chaleur, 2 projets pour l'acquisition de matériel d'approvisionnement bois et 2 projets de récupération de chaleur fatale (données provisoires).

Par ailleurs, **deux projets de chaufferies biomasse pour le secteur industriel en Occitanie** ont été soutenus par l'ADEME dans le cadre de « **France 2030** » (aide totale de près de 21 M€).

** source : Les chiffres-clés de l'énergie et des gaz à effet de serre – Edition 2023 - Observatoire Régional Climat Energie en Occitanie*



Le Fonds Chaleur, géré par l'ADEME depuis 2009, participe au développement de la production renouvelable de chaleur en permettant de financer l'animation territoriale (portée par des relais), des études de faisabilité et des investissements (équipements de production de chaleur renouvelable).

Il est destiné à l'habitat collectif, aux collectivités et aux entreprises.

Ces aides financières permettent à la chaleur renouvelable d'être compétitive par rapport à celle produite à partir d'énergies conventionnelles.

Le Fonds Chaleur, c'est une enveloppe de 520 millions d'euros en 2023 allouée par l'Etat.

- Les aides ADEME pour les entreprises : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres>
- Les aides ADEME pour les collectivités : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/financez-vos-projets>

Retours d'expériences :

Retrouvez de nombreuses réalisations aidées par l'ADEME au sein d'entreprises ou de collectivités, sur notre stand et sur notre site Internet https://librairie.ademe.fr/2935-regional/s-1/secteur_geographique-occitanie/type_de_document-rex

Des relais de l'ADEME déployés sur le territoire régional pour aider au développement des énergies renouvelables productrices de chaleur

Afin que chaque porteur de projet, public ou privé, puisse bénéficier d'un accompagnement de proximité, l'ADEME Occitanie s'appuie sur des relais dont elle assure la mobilisation et la montée en compétences, au travers de formations et d'une animation de réseaux.

C'est le cas notamment du réseau des Missions Chaleur renouvelable.



Les 13 Missions Chaleur renouvelable contribuent à la promotion et au développement des énergies renouvelables productrices de chaleur (bois-énergie, géothermie et solaire thermique) dans chaque département de la région.

Ce réseau a pour vocation d'accompagner les maîtres d'ouvrage privés et publics dans l'élaboration de leurs projets recourant aux énergies renouvelables thermiques.

Leurs actions sont les suivantes :

- donner des informations et des conseils objectifs et gratuits sur la chaleur renouvelable ;
- étudier l'opportunité technique et économique d'une installation pour produire du chaud et/ou du froid ;
- accompagner la mise en œuvre de projets chaleur renouvelable de qualité ;
- conseiller les porteurs de projets sur les aspects juridiques et financiers ;
- effectuer le suivi des installations en fonctionnement ;
- contribuer à la structuration des filières d'approvisionnement bois énergie.

Cependant, ces Missions ne se substituent pas aux bureaux d'études, architectes et entreprises, qui sont les seuls responsables de la bonne réalisation des projets.

Le soutien de l'ADEME Occitanie aux projets d'énergies renouvelables coopératifs et citoyens

Les projets d'énergies renouvelables coopératives et citoyennes - associant collectivités, citoyens, agriculteurs et autres acteurs locaux - constituent une réponse adaptée pour optimiser les retombées économiques locales et faciliter l'appropriation des projets par les élus et les citoyens. C'est pourquoi, la Région et l'ADEME soutiennent depuis 2014 le développement de ces projets à gouvernance locale.



Parmi les 85 initiatives citoyennes recensées en 10 ans, 70 d'entre elles ont ainsi été accompagnées dans le cadre de l'un ou l'autre des appels à projets régionaux lancés sur la période. Chaque lauréat a bénéficié d'une aide financière à la réalisation d'études (phases d'émergence et de développement) et à la mise en œuvre de l'investissement (prime citoyenne du Conseil Régional).

Au total, une soixantaine de projets à gouvernance locale rassemblant plus de 7 300 citoyens et près de 130 collectivités ont été créées. Ces projets sont devenus réalité par la mise en service d'installations sur **200 sites** représentant une **puissance de 9 MW d'installations solaires photovoltaïques et 14 MW d'éolien**. Depuis ces 4 dernières années, de nouvelles filières se développent dont celle du bois énergie.

Toutes ces structures coopératives sont accompagnées dans leur fonctionnement par l'association ECLR (Énergies Citoyennes Locales et Renouvelables Occitanie), relais régional d'Énergie Partagée Association, avec un fort soutien de l'ADEME et de la Région.

Le réseau des conseillers éolien et photovoltaïque « LES GÉNÉRATEURS Occitanie », créé à l'initiative de l'ADEME

Créé fin 2021, ce réseau régional « LES GÉNÉRATEURS, Occitanie » est **porté par 15 structures**, pour plus de proximité avec les maîtres d'ouvrage.

Les conseillers éolien et photovoltaïque travaillent ainsi au sein de **l'Agence régionale Energie Climat d'Occitanie (AREC)**, des **13 syndicats d'énergie** départementaux et de **l'association ECLR**.



Ils sont en contact avec l'ensemble des acteurs concernés par les énergies renouvelables : services de l'Etat, centres de ressources, représentants des filières, associations...

L'objectif de ce réseau - soutenu financièrement par l'ADEME et la Région Occitanie - est d'accompagner les élus locaux, notamment en milieu rural, pour favoriser l'émergence de projets solaires photovoltaïques et éoliens à l'échelle communale et intercommunale.

L'accompagnement peut concerner 4 étapes d'un projet : la qualification du besoin, un appui opérationnel (mise en récit, volet « énergie citoyenne », analyse du foncier, aide au montage technique/juridique), la présentation d'un rapport d'analyse synthétique et la mise à disposition d'une boîte à outils sur mesure.

A ce jour, **70 prises de contact** ont été effectuées auprès des conseillers du réseau « LES GÉNÉRATEURS, Occitanie ». Depuis l'été 2023, les conseillers organisent des **visites commentées d'installations** d'énergies renouvelables locales (démarche d'élaboration du projet, enjeux, contexte, spécificités techniques) ainsi que des **webinaires** sur des sujets liés aux énergies renouvelables électriques.



A propos de l'ADEME Occitanie :



À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique-, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources. Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse. Dans tous les domaines - énergie, air, économie circulaire, gaspillage alimentaire, déchets, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques. L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, du ministère de la Transition énergétique et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. En Occitanie, l'ADEME est représentée par une Direction régionale dont l'équipe est basée à Toulouse et Montpellier.

Contacts presse

Agence de relations presse Oxygen Toulouse
Charline Kohler – Attachée de presse
charlinek@oxygen-rp.com - 05 32 11 07 32

ADEME Occitanie
Franck Chatelain – Responsable communication
franck.chatelain@ademe.fr – 05 62 24 00 36